

## COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 2006

*Présents :* Monsieur Douet , Madame Laudijois, Madame Boulanger, Monsieur Normand, Monsieur Picou, Monsieur Maquet, Madame Gon, Monsieur Vonck, Mademoiselle Pickering, Monsieur Ansart, Madame Faucher.

*Présents dans la salle :* Mademoiselle Lebel, Madame Locre, Monsieur Anthony Normand

Monsieur Jacques Maquet est élu secrétaire de séance

### **Ordre du jour :**

- conseil des Jeunes
  - Délibérations
    - étude urbaine
    - Poste secrétariat : renouvellement du contrat de travail
  - Travaux en cours
  - Communications diverses
- 

### **Conseil des Jeunes**

Réunion ce vendredi. Monsieur Douet a assisté à la réunion et fait un bref compte-rendu. Création de dessins pour le prochain bulletin municipal.

Ramassage des bouchons en plastique prévu le 1<sup>er</sup> février.

Demande de mise en place d'une équipe de foot de jeunes.

Demande d'installation de petits buts sur la plateforme du jeu d'arc. Le conseil étudiera cette demande mais verra en premier les problèmes de sécurité.

### **Délibérations**

- *PNR (Parc Naturel Régional) :*
  - . Etude urbaine de la commune : le PNR a envoyé le cahier des charges. Objectifs : définir les conditions de développement du bâti et identifier les actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte du Parc. Intérêt : élaboration d'une étude préalable au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Comité de suivi : Mesdames Boulanger, Faucher, Laudijois, Messieurs Douet, Picou, Vonck. Réunion prévue le 16 février pour choix du bureau d'étude. L'étude doit commencer fin août, début septembre.
  - . Sollicitation pour une étude supplémentaire qualitative des constructions dans le village. Participation financière de la commune de 840 €. A l'unanimité, cette proposition est rejetée par le conseil car les particularités et spécificités de construction dans notre village font l'objet d'un suivi avec l'aide de la DDE.
  - . Sollicitation sur la loi de publicité. Dans la vallée de la Nonette, la publicité est interdite. A l'unanimité, le conseil rejette cette demande.
- *Poste de secrétaire de Mairie :* Le contrat de Madame Locre arrive à l'expiration de sa durée de 3 ans. Le conseil confirme son accord au maintien du poste de secrétaire de Mairie. Il reste de la responsabilité du Maire d'embaucher le personnel ou de renouveler les contrats expirants.

### **Travaux en cours**

- *Réhabilitation de l'ancienne école :* les travaux avancent, sauf pour la pose des fenêtres de toit car l'artisan ne vient pas. Monsieur Douet est intervenu et cet artisan devrait venir dès la semaine prochaine. L'achat du matériel sera effectué par la commune et non par l'artisan. Monsieur Picou suit les travaux.
- *Appartement de La Sablière :* besoin de remplacer les ouvrants (fenêtres et portes).

- *Eglise* : difficulté d'ouverture de la porte car la clé est trop près de la maçonnerie. L'installateur doit venir pour faire des modifications.
- *Pompe de refoulement* : la S.A.U.R. propose la pose d'une sonde de niveau avec télétransmission : devis 3539.64 € (TTC). Le conseil refuse cette proposition, seule une participation modique de la commune serait acceptée.

### **Communications diverses**

- *SIVOS Ermenonville Montagny (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire)* :
  - . Compte-rendu financier 2005 - coût des services : écoles : 69 396.91€ ; cantine : 18 472.43€ ; périscolaire : 12 845.31€
  - . Quotes-parts de chauffage et eau des logements de l'école d'Ermenonville : une facture sera adressée à la Mairie d'Ermenonville. Une réactualisation des coûts sera effectuée en accord entre le S.I.V.O.S et la Mairie d'Ermenonville.
- *Groupe scolaire de Montagny* : un constat a été effectué par un huissier. Infiltration d'eau. En attente de proposition de réparation.
- *Propriété Béhar* : indication de la volonté de vendre cette propriété en trois parcelles, dont deux sont déjà construites. Afin de pouvoir vendre la troisième parcelle, Monsieur Béhar propose la construction d'une voie qui sera rétrocédée à la commune. Cette voie permettra de joindre la ruelle de Chaâlis à la troisième parcelle et aussi à la "sapinière" propriété de la commune.  
Le conseil est d'accord avec cette proposition sous conditions :
  - 1/ de la création effective de la voie publique, aux normes en vigueur
  - 2/ de l'électrification de cette voie aux normes du village
  - 3/ de la rétrocession de cette voie à la commune
  - 4/ de la prise en charge financière par le propriétaire des terrains de l'électrification de la troisième parcelle.
- *Note de la Préfecture* : Rappel du rôle des Maires dans leurs obligations de surveillance de la scolarisation des enfants.
- *Programme de formation des élus locaux* : Il est rappelé que les élus ont droit à des formations spécifiques. Chaque membre du conseil est invité à consulter ce programme.
- *Sinistre Maison des Loisirs* : visite d'un expert de la S.M.A.C.L qui a conclu que les réparations à faire étaient toutes à l'origine du même sinistre. Le procès-verbal doit nous parvenir prochainement.
- Un jeune homme a contacté la Mairie pour un emploi. Une proposition sera faite en fonction des possibilités des nouveaux contrats de travail.
- *Contrat de Monsieur Jozwak* : arrive à échéance fin mars. Monsieur Douet doit contacter le Maire de Peroy-les-Gombries pour envisager la suite à donner à ce contrat.
- *Nouvel animateur au Centre Social de Nanteuil* : des propositions d'activités ont été faites pour les adolescents de 12 à 15 ans.
- *Réunion de la commission des finances* : la commission se réunira le 17 février à 18h30 à la Mairie.
- *Les talkies-walkies sont en fonction depuis cette semaine* : ils permettront de prendre contact avec les employés communaux lorsqu'ils sont à l'extérieur.
- *Vœux des Conseils* : une réflexion a été faite concernant l'heure tardive de cette cérémonie. Pour 2007, il sera proposé soit d'avancer l'heure, vers 16h00 par exemple, soit de la reporter au Dimanche après midi.
- *Passage piéton* : face à l'abribus le passage piéton n'est plus visible. Il est précisé que les travaux de marquage sont de la responsabilité du département non pas de la commune.

La séance est levée à 22h10